

La plateforme de la médecine non conventionnée, construite avec ses médecins.

Le 1er janvier 2027, l'exercice hors convention change d'échelle.

Nous réunissons 20 médecins fondateurs pour co-construire la première plateforme française pensée pour le secteur 3 : visibilité, agenda, encaissement, sans aucune commission sur les honoraires.

Le principe fondateur : vous signez, mais vous ne payez rien tant que le cercle n'est pas complet et la société constituée. Si le projet ne se lance pas, personne n'est débité.

2027, le tournant de l'exercice hors convention

L'article 76 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 met fin, au **1er janvier 2027**, au remboursement des prescriptions établies par les médecins non conventionnés. Environ 1,1 million de patients sont concernés. Ces patients vont chercher des réponses : qui les leur donnera, et vers qui seront-ils orientés ?

1,1 M

de patients concernés par la fin du remboursement des prescriptions

800 à 1 350

médecins non conventionnés en France selon les sources

56,7 %

exercent en zone sous-dotée

28 %

des médecins interrogés envisagent le déconventionnement (enquête Jeunes Médecins, nov. 2025)

Des outils construits pour la convention, pas pour vous

L'équipement type d'un médecin secteur 3 aujourd'hui : un agenda en ligne généraliste, un logiciel de cabinet conçu pour le secteur conventionné (télétransmission, FSE, ROSP : des modules inutiles hors convention, facturés quand même), la feuille de soins papier, un terminal de paiement. Et dans plus de 8 cas sur 10, aucun site internet.

Le vide que MonPS comble : un médecin non conventionné paie aujourd'hui pour des fonctions qui ne le concernent pas, et n'a rien pour ses vrais besoins : être trouvé par des patients qui comprennent le non-remboursement, expliquer le reste à charge, encaisser simplement, tenir son rang. MonPS est le premier outil pensé secteur 3 d'abord.

Un exercice isolant

Être non conventionné, c'est représenter moins de 1 % des médecins libéraux : peu de confrères dans la même situation, pas d'outil commun, pas de relais. Le cercle fondateur est aussi une réponse à cet isolement : un réseau de pairs organisé autour d'un outil commun, avec un comité mensuel où la feuille de route se décide au vote.

Ce qui existe déjà, ce qui arrive

Déjà en ligne sur monps.fr : jugez sur pièces

- **L'annuaire national** des 1 798 praticiens non conventionnés de France (open data Ameli), avec une page par département et une fiche par praticien. La vôtre existe déjà.
- **Une ligne éditoriale de référence** : douze articles de fond qui expliquent aux patients le secteur 3, ses tarifs, ses règles et l'échéance 2027, avec chaque chiffre sourcé.
- **Deux listes d'attente actives**, patients et praticiens : le public qui cherche des réponses arrive déjà sur le site.

À l'ouverture du service

- **Profil praticien enrichi** : honoraires affichés, approche, modalités d'accès, présentés à des patients qui comprennent le non-remboursement avant de prendre rendez-vous.
- **Agenda et prise de rendez-vous en ligne**, pensés pour des consultations longues.
- **Encaissement simple**, avec 0 % de commission : la rémunération de MonPS est un abonnement fixe, jamais un pourcentage de vos honoraires.
- **Site internet dédié à votre cabinet** et référencement continu (formule Signature) : votre visibilité vous appartient.

Déontologie

Abonnement forfaitaire exclusif de tout partage d'honoraires (art. R. 4127-22 CSP). Informations publiées factuelles, conformes aux règles de communication des médecins. Rien dans MonPS ne vous fait sortir du cadre ordinal.

Souveraineté et réversibilité

Hébergement en France, données de santé chez un hébergeur certifié HDS. Engagement contractuel de réversibilité : vos données (agenda, contacts, contenus du site) sont exportables à tout moment dans des formats standards.

L'offre membre fondateur : 20 places, pas une de plus

990 € TTC ~~1 290 € TTC~~ par mois · formule Signature · engagement de 12 mois à compter de l'ouverture

- Plateforme complète : profil, agenda et rendez-vous en ligne, encaissement.
- Site internet dédié à votre cabinet, créé et hébergé par MonPS.
- Référencement continu (SEO/GEO) et mise en avant dans l'annuaire national.
- Accès anticipé à toutes les nouvelles fonctionnalités.
- Comité fondateur mensuel : la feuille de route est priorisée par vos votes.
- 0 % de commission sur les honoraires, sans limitation de durée.

À l'issue des 12 mois, vous choisissez

- Rester sur Signature à **990 € TTC par mois, à vie** ; ou
- Basculer sur la formule Cabinet à **349 € TTC par mois, à vie** (tarif public : 499 €) ; ou
- Partir, sans frais, avec l'intégralité de vos données.

LE MÉCANISME, EN TROIS TEMPS

- 1 Vous signez la lettre d'engagement**, avec un mandat de prélèvement à activation différée. Aucun débit, aucune facturation à ce stade.
- 2 Le cercle se complète et la société se constitue.** Si le cercle n'est pas complet à la date convenue, votre engagement devient caduc : personne ne paie rien.
- 3 Le service ouvre, avant le 1er janvier 2027.** L'abonnement ne démarre qu'à l'ouverture effective, notifiée avec un préavis de 15 jours.

Prochaine étape : un échange de 30 minutes en visio, sur vos créneaux (entre 12 h 30 et 14 h, ou après 20 h). Nous vous montrons le site, votre fiche annuaire et la vision produit. Candidature sur monps.fr/fondateurs ou par écrit à contact@monps.fr.